Initiatives parlementaires

En fait, je propose de modifier la Loi sur la citoyenneté afin de remplacer le serment d'allégeance actuel, qui consiste essentiellement à jurer fidélité à Sa Majesté la reine Elizabeth ou au monarque en place, par un serment d'allégeance par lequel les nouveaux Canadiens jureraient ou affirmeraient solennellement qu'ils seront fidèles et porteront sincère allégeance au Canada et à la Constitution du Canada, qu'ils observeront fidèlement les lois du Canada et rempliront loyalement leurs obligations de citoyens canadiens.

J'en ai parlé à de nombreuses personnes dans ma circonscription et elles ont trouvé que l'idée avait du sens. En fait, quand je leur dis en quoi consiste le serment actuel, et il faut se rappeler que ces gens sont nés au Canada, ils sont étonnés que nous ayons encore un serment dans lequel nous jurons principalement allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth. Aucun d'eux n'est contre la monarchie, mais ils sont tout simplement étonnés que nous ayons encore un serment semblable.

J'espère que la Chambre sera d'accord avec moi. Je ne siégeais pas encore au Parlement à l'époque du débat sur le drapeau, je suis arrivé un peu plus tard, mais j'étais ici lors du débat sur l'hymne national et lors de l'adoption de mesures visant à renforcer d'autres symboles et institutions canadiens, et tous les partis politiques avaient donné leur appui.

Comme je le disais, si nous nous intéressons vraiment à la question de l'unité et si nous voulons promouvoir le patriotisme au Canada, nous devons mettre un terme aux choses qui nous divisent. Nous n'avons pas à maintenir, après des siècles, ces liens fictifs, car ils sont fictifs, avec des monarques et des institutions d'autres pays, même s'il s'agit de pays amis. Nous n'avons aucun lien constitutionnel officiel avec les États-Unis, mais nous entretenons des liens d'amitié avec ce pays. Nous ne sommes pas non plus liés constitutionnellement avec la France, mais nous entretenons des liens d'amitié avec ce pays et le Canada et la France sont également membres d'associations spéciales. Il en va de même dans le cas du Royaume-Uni. Je le répète, je ne propose pas que le projet de loi coupe tout lien avec la monarchie. Je dis simplement que quand une personne devient un nouveau citoyen canadien, elle devrait prêter un serment d'allégeance au Canada seulement, et à personne d'autre ni à aucun autre pays.

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qui tend à modifier le serment de citoyenneté. Le député a expliqué les modifications qu'il souhaite appor-

ter, mais je tiens à dire, en termes très clairs et sans équivoque, que je suis tout à fait contre.

Je crois que le serment actuel est exactement ce qu'il devrait être. Je voudrais vous expliquer brièvement pourquoi on devrait le garder sous sa forme actuelle, selon moi.

• (1520)

Je vais revenir sur certains des points soulevés par le député .J'ai pris des notes durant son discours. Il a tout d'abord demandé à quoi servait ce serment.

Il s'est attardé ensuite sur le fait que de nombreux immigrants viennent de pays autres que la Grande-Bretagne. C'est tout à fait vrai. C'est le cas de beaucoup de gens. Mes parents, par exemple, viennent de l'Union soviétique. De nombreux immigrants viennent de pays autres que l'Angleterre. C'est tout à fait évident. Et puis après?

Il a déclaré ensuite que de ce fait, notre serment de citoyenneté semait la confusion dans l'esprit de ces gens.

Eh bien, dans ce cas, les intéressés devraient peut-être attendre quelques années de plus et apprendre l'histoire de notre pays et de nos institutions parlementaires. Lorsqu'ils comprendront le Canada et voudront devenir des citoyens à part entière, ce qui est le droit le plus important que nous puissions leur accorder, nous devrons alors tenir pour acquis qu'ils ont compris la nature de notre pays.

Il ne s'agit pas simplement d'abandonner le serment de citoyenneté parce que les gens ne le comprennent pas. Cela reviendrait à prendre nos systèmes et toutes les choses auxquelles nous attachons de l'importance comme notre serment de citoyenneté, et à les réduire au plus petit dénominateur commun afin qu'ils puissent être compris des gens les plus ignorants. Ce serait là notre nouvelle norme.

Je ne peux croire le député. Je sais qu'il adore jouer au hockey, à mon instar. Nous jouons encore dans des lignes de hockey d'anciens et nous en sommes heureux. Je me demande si le député n'a pas été poussé dans la bande trop souvent. Je ne peux croire ce qu'il avance.

Il a déclaré que le serment semait la confusion, qu'il n'était pas clair, qu'il fallait lui donner une plus grande signification. Ce qu'il dit, en fait, c'est que si une personne vient d'un pays où il n'y a pas de système parlementaire. . .

M. Allmand: Non. Cela s'applique à tout le monde, y compris les Britanniques.